



Validation des Acquis Professionnels et Personnels

V.A.P.P.

**Pour l'accès à la formation préparatoire à l'obtention
du
Diplôme d'Etat d'Educateur.trice Spécialisé.e**

Version du 3 février 2021

Validation des acquis personnels et professionnels - VAPP

Les études, les expériences professionnelles et les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux des formations post-baccalauréat dispensées par un établissement relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans les conditions fixées par les articles D. 613-38 à D. 613-50 du Code de l'Education. En conséquence, la VAPP permet de faire acte de candidature au concours d'entrée à la formation préparatoire à l'obtention du DEES au CFTS de la Rouatière.

Public

A l'exception des sportifs de haut niveau, mentionnés à l'article L. 611-4 du Code de l'Education, les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense doivent avoir interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et être âgés de vingt ans au moins à la date prévue pour la reprise de leurs études.

Peuvent donner lieu à validation :

- 1° Toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ;
- 2° L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage ;
- 3° Les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Dossier de demande de Validation

Un dossier de demande de validation est présenté par chaque candidat auprès de l'établissement ou des établissements dispensant la formation qu'il souhaite suivre.

La liste des pièces à fournir et la date limite du dépôt des candidatures sont fixées annuellement, pour chaque formation ou concours, par l'établissement de telle sorte que les inscriptions des candidats, après validation de leurs acquis, puissent être faites aux dates normales.

Procédure de validation

Toute demande de dispense des titres requis pour faire acte de candidature à un concours doit être adressée au CFTS de la Rouatière.

Une commission pédagogique est réunie pour examiner les éléments du dossier. Celle-ci est composée, conformément aux textes en vigueur, du Directeur du CFTS, de la Responsable de formation, du Coordinateur pédagogique et d'un Cadre pédagogique du diplôme visé par la VAPP.

La commission permet d'apprécier les connaissances, les méthodes et le savoir-faire du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite suivre.

La décision de validation est prise par le directeur de l'établissement sur proposition de la commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat.

Constitution du Dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels

A renvoyer au CFTS de la Rouatière au plus tard le...

	Pièces constitutives du dossier de demande de la VAPP
<input type="checkbox"/>	Dossier de demande de VAPP (document 1)
<input type="checkbox"/>	Fiche relative aux formations scolaires ou universitaires (document 2)
<input type="checkbox"/>	Fiche relative aux formations suivies (document 3)
<input type="checkbox"/>	Fiche relative au parcours professionnel (document 4)
<input type="checkbox"/>	Fiche relative aux compétences acquises hors formation et activité professionnelle (document 5)
<input type="checkbox"/>	Attestation sur l'honneur (document 6)
<input type="checkbox"/>	Photocopie de votre pièce d'identité
<input type="checkbox"/>	Curriculum Vitae
<input type="checkbox"/>	Lettre de motivation dactylographiée

Dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (document 1)

Photo
d'identité
obligatoire

CANDIDAT.E

NOM : _____

Prénom : _____

NOM d'usage : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Courriel : _____

Dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (document 1)

VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Fonction exercée : _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____

Courriel : _____

Pensez-vous bénéficier d'un financement ? _____

VOUS ETES SANS EMPLOI

Vous avez déjà exercé une activité salariée ? OUI NON

Etes-vous inscrit(e) à Pôle Emploi ? OUI NON

Etes-vous indemnisé(e) par Pôle Emploi ? OUI NON

Dernier emploi occupé : _____

Formations suivies (document 3)

Date	Organisme de formation (nom et adresse)	Nombre d'heures	Intitulé de la formation

Joindre les programmes détaillés, les volumes horaires ainsi que tous les justificatifs attestant des renseignements donnés.

Parcours professionnel (document 4)

Années	Lieu d'exercice professionnel (nom et adresse)	Durée du contrat	Intitulé du poste, fonctions, missions, etc.

Joindre les attestations d'emplois, fiches de postes ou tout autre justificatif attestant des renseignements donnés.

Compétences acquises hors formation et activité professionnelle (document 5)

Date	Description de l'activité	Nombre d'heures	Compétences acquises

Joindre les pièces relatives aux expériences associatives, personnelles ainsi que tout autre justificatif attestant des renseignements donnés.

Attestation sur l'honneur (document 6)

Conformément au c) de l'article 2 de l'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,

En application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation,

Conformément aux articles D 613-38 à D 613-50 du Code de l'Education relatifs à la Validation des Acquis Professionnels et Personnels,

Je n'ai pas le titre exigé et je demande une dispense du diplôme prérequis afin de faire acte de candidature au concours d'entrée à la formation préparatoire à l'obtention du DEES au CFTS de la Rouatière.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont exacts.

Nom et prénom

Date et signature